

Compte rendu du conseil académique (CAC) en formation plénière¹

Du Mercredi 22 avril 2026

Rédigé par les élues / élus PULS²

I- Informations de la Présidente

La séance débute à 14h. 44 présent·es comprenant les titulaires étudiant·es + les 3 suppléments étudiant·es. Ces dernier·es votent pour le/la représentant·e des usagers à la section disciplinaire

Pas de déclaration particulière, si ce n'est, par obligation légale : 3 arrêtés d'interdiction d'accès au campus pris à l'égard de 3 personnes.

- Un étudiant du 20/02 au 20/03, prise de position appelant à la mort "d'une personne", risques de trouble à l'ordre public.

- Deux étudiants exclus du 03/12/2025 au 03/01/2026 suite à une bagarre entre étudiants.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du collège formé par la CFVU et des représentants du collège des doctorants de la CR du 14 mai 2025

Approuvé à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal du CAC du 14 mai 2025

Approuvé à l'unanimité.

IV- Approbation du procès-verbal du CAC du 2 décembre 2025

Approuvé à l'unanimité moins 1 ne prend pas part au vote.

V- Élection d'un représentant des maîtres de conférences ou assimilés (collège B) appelé à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

- Candidature unique : Valérie ASENSI (Commission Recherche, PULS)

Elue avec 17 voix pour (unanimité des votant.es)

¹ <https://www.pantheonsorbonne.fr/universite/organisation/conseil-academique>

² <https://puls-p1.fr/>

VI- Élection d'un représentant des usagers appelé à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

- Candidature unique : Thomas JUCHS (CFVU, SAP1)

Elu avec 12 voix et 1 vote blanc (unanimité des votant.es)

VII- Élection du représentant des personnels et usagers élu par le conseil académique appelé à siéger au comité d'éthique

Rappel des prérogatives du comité d'éthique par la DAJI³ 2 volets d'attribution :

- déontologie : respect par les agents de l'université des obligations relatives à leur statut (dignité, impartialité ...)

- intégrité scientifique : garantie l'éthique de la recherche, peut être saisi et peut émettre des recommandations sur certains projets de recherche.

Questions d'une **élue de la Commission Recherche, BIATSS, SGEN-CFDT** qui est surprise que les délégué·es de protection des données soient candidat·es et pas expert·es permanent·es du comité. **La Présidente** répond qu'iels peuvent intervenir par consultation, bien entendu iels ont leur place.

Remarque d'une **élue de la Commission Recherche, SCP⁴** : il est important de distinguer de façon étanche le travail du déontologue (DPO - Data Protection Officer) de celui du comité d'éthique, c'est ce qui se fait dans les autres établissements. Que le DPO se prononce c'est une chose mais qu'il soit élu au comité d'éthique, ce n'est pas possible. On aurait dû refuser sa candidature. **La Présidente** répond que l'on n'est pas obligé de voter pour lui. **La DAJI** indique que le règlement n'en dit pas plus, la candidature est ouverte. **L'élue SCP** répète que cette candidature n'est pas acceptable.

Même nombre de sièges membres du CA et membres du CAC.

Liste des candidat·es :

- ALLUT Théophile, étudiant, IAE Paris-Sorbonne, M1 Contrôle de gestion et audit organisationnel
- AWWAD Adam, étudiant, EES, L3 Economie
- BACHRAOUI Hamza, étudiant, IAE, M2 Management et administration des entreprises
- BAL VOLLAIRE Alexis, étudiant, EMS, M1 Management et commerce international
- BOUKA Bonny, étudiante, IED-EDS, DU Droit des entreprises en difficulté
- BRISSET May, étudiante, EHS, L2 Histoire-Droit
- DE CARBONNIÈRES Alexandre, étudiant, IAE, M2
- DE CRAENE Marilène, étudiante, EMS, Doctorante contractuelle
- EL ZOGHBI Elie, étudiante, EDS + EHS, L3 Droit
- GAGNIÉ Clément, étudiant, ESPE, L1 Science Politique
- GENTY Clément, étudiant, IAE, M2 Management et administration des entreprises
- HÉBRARD-BOURRET Magali, étudiante, EAS, L1 Arts Plastiques
- IBEROUALENE Farida, étudiante, IED-EDS, L1 Droit

³ Direction des affaires juridiques et institutionnelles

⁴ Savoirs et confiance partagés

- PRATCUMIAU Isaure, étudiante, UFR 10 Philo + IDUP, M2 Philosophie + M2 études genre
- RIDOUX Juliette, étudiante, ESPS, M1 Science Politique
- SPIRILIOTIS Marjorie, étudiante, IAE, M2 M2 Management et administration des entreprises
- TRIBOULET Marie, étudiante, EDS, Doctorante
- YAZID Hanna, étudiante, EDS, M2 Justice
- CASSIA Paul, PU, EDS
- COLLIN Amélie, BIATPSS, SCD
- CORBIN-OCCELLI Sidoine, PRAG, IREST
- DESCUBES François, BIATPSS, DSIUN & DPO
- DUPONT-DURAND Ariane, PU, EES
- MAVRAKI Éléonore, PRAG, DSIUN
- MENTRÉ Gilles, Chargé d'enseignement, UFR 10 – Philosophie
- PEDERSEN Rafaela, BIATPSS, RA Ecole Doctorale de Droit
- ROTOULLIÉ Jean-Charles, PU, EDS
- ROUSSEAU Rebecca, BIATPSS, DSIUN & DPO

Résultat des votes :

22 PORTELA Marcelin

10 CORBIN-OCCALLI Sidoine

5 CASSIA Paul

2 COLLIN Amélie

2 RIDOUX Juliette

1 ROTOULLIÉ Jean-Charles

Les autres candidat·es n'ont obtenu aucune voix.

Bulletins blancs : 7

Question d'un élu de la Commission Recherche, PULS, qui s'étonne de l'élection d'un candidat dont la candidature a été transmises tardivement. Pas de réponse de la Présidence.

VIII- Élection du représentant des personnalités extérieures élu par le conseil académique appelé à siéger au comité d'éthique

La Présidente confirme que le CAC doit élire 1 personne + 3 personnes qui seront élues le lendemain par le CA, sur des candidatures communes. Tous les 3 candidat·es pour ces personnalités extérieures devraient donc être élu·es (1 en CAC, 2 en CA). Pour être considéré comme personnalité extérieure, les candidat·es ne doivent pas enseigner à Paris 1 (quel que soit le statut) -> un enseignement l'année prochaine entrainerait par exemple une démission de fait du comité d'éthique.

La Présidente rappelle qu'aucune candidature pour les "extérieur·es" n'a été reçue jusqu'à lundi matin.

Elle rappelle l'incompatibilité candidature/enseignement à P1 pour les extérieurs, y compris les vacances.

Remarque d'**une élue SCP** : elle s'étonne du fait que Bernard LEGRAS, professeur émérite Paris 1, puisse être considéré comme personnalité extérieure ?

3 candidatures : (1 seule personne élue)

- Marion CHOTTIN (CR CNRS Philosophie, ENS Lyon)
- Bernard LEGRAS (PU émérite Histoire Grecque, Univ. Paris 1)
- Eve-Marie ROLLINAT-LEVASSEUR (MCF Langue et Littérature Française, Univ. Sorbonne Nouvelle)

Résultat des votes :

35 CHOTTIN Marion (élue)

6 LEGRAS Bernard

2 ROLLINAT-LEVASSEUR Ève-Marie

Bulletins blancs : 6

La séance est levée à 15h05.

Compte rendu rédigé par les élues et élus PULS du CAC.

PULS le site : <https://puls-p1.fr/>

